Compte rendu

24 février 2023 9h-18h

Université Paris Panthéon-Assas Centre Panthéon, Salle des Conseils 12, place du Panthéon, Paris 5è

AFNU
ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

CENTRE THUCYDIDE
analyse et recherche
en relations internationales

Le 24 février 2023, s'est tenue à l'Université Paris Panthéon-Assas la première conférence nommée "La menace terroriste 20 ans après le 11 septembre » du cycle de conférence sur « les atteintes non-étatiques à la sécurité internationale » organisée par l'Association française pour les Nations Unies et le Centre Thucydide. Le professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas et directeur du Centre Thucydide, Jean-Vincent Holeindre et le président de l'AFNU, Bernard Miyet, ont inauguré la conférence. Monsieur Holeindre a commencé par faire référence à l'actualité sur l'Ukraine en exprimant que cette guerre de haute intensité interétatique nous a éloigné des questions terroristes mais qu'il ne faudrait pas distinguer le terrorisme des enjeux internationaux. Il a mis l'accent sur le fait que le terrorisme n'est pas propre aux acteurs non étatiques puisque Poutine lui même évoque cette notion lorsqu'il parle des tchétchènes. Le terrorisme est donc un enjeu politique crucial. Dans la suite du discours d'introduction, B. Miyet a souligné l'importance de la question du multilatéralisme au cœur des préoccupations diplomatiques françaises. Il a rappelé que la seule préoccupation des Nations unies n'est pas uniquement la paix et la sécurité mais aussi que la lutte contre le terrorisme est un sujet clé en rappelant les enjeux sur lesquels travaille l'ONU. Cette introduction a été conclue en insistant sur le fait que le terrorisme et la criminalité sont des défis globaux qui ne peuvent être traités qu'au niveau international.

Table Ronde 1 : Le terrorisme djihadiste : Éléments structurants

La première table ronde a porté sur les éléments structurants du terrorisme djihadiste et a accueilli 6 intervenants : Bernard Rougier, Victor Delage et Mathilde Tchounikine, Marie Robin, Shahbanou Tadjbakhsh et Alexandre Rodde.

Dans un premier temps, Bernard Rougier, professeur à l'Université Sorbonne Nouvelle et directeur du Centre des études arabes et orientales, s'est concentré sur le terrorisme djihadiste à travers l'histoire du terrorisme, son idéologie, les rivalités internes ainsi que les buts poursuivis. Il a mis en évidence les deux dynamiques du djihadisme contemporain à travers Al Qaïda et l'État islamique (EI). Les grands moments clés dans la formation de leur doctrine en mentionnant notamment le wahhabisme primitif, la radicalisation des Frères musulmans et leur vision de l'application de la loi religieuse ont été expliqués par le professeur. B. Rougier a notamment rappelé que Al Qaïda incarne des Frères musulmans radicalisés et que l'EI incarne quant à lui le wahhabisme primitif. La doctrine de l'ennemi lointain ayant débuté entre 1992 et 1996 au Soudan avec l'idée que les régimes arabes pro occidentaux vont s'affaiblir si les Etats-Unis diminuent leur aide mais qu'il faut d'abord affaiblir les Etats-Unis pour prendre le pouvoir a été développée. Les différences de vision entre Ben Laden et Zarkaoui ont également été mentionnées. Monsieur Rougier a finalement conclu en expliquant que la quête de territorialisation a été une vulnérabilité pour l'EI.

Victor Delage, responsable des études de Fondapol, et Mathilde Tchounikine, chargée de mission à Fondapol, ont présenté l'étude menée par le think thank afin de mesurer et quantifier la violence islamiste dans le monde. Ils se sont ainsi concentrés sur les attentats islamistes dans le monde de 1979 à 2012. M. Tchounikine a expliqué leur choix dans la date de début de l'étude de 1979 liés aux événements majeurs de l'invasion de l'Afghanistan, les Accords de Camp David, la prise de la Grande Mosquée de la Mecque et la révolution iranienne. Sur leur période d'étude, ils ont relevé 48 035 attentats et 210 138 personnes décédées. Les intervenants ont souligné que ces chiffres sont une sous-estimation car parfois les attentats ne sont pas revendiqués, les zones géographiques sont difficiles d'accès ou les sources divergent dans les périodes sombres. V. Delage a explicité les types d'attaques avec les taux les plus élevés de 40% d'explosions et de 32,1% attaques à main armée. Quelques faits énoncés ont été que : les groupes terroristes les plus meurtriers dans le monde sont les talibans puis l'État Islamique ; les pays les plus touchés sont l'Afghanistan, l'Irak et la Somalie ; 90% des attentats ont eu lieu dans des pays musulmans. 3 périodes ont été mis en avant 1979-2000, 2001-2012 avec le début de l'ère de la médiatisation du terrorisme et sa propagation et enfin 2011- mai 2021 connue comme la période la plus meurtrière. Ils ont ajouté que 2013-2021 a été la période la plus meurtrière en Europe avec la France comme pays le plus touché de l'Union Européenne.

L'intervention de Marie Robin, post-doctorante au Centre Thucydide, Université Pari-Panthéon-Assas, a porté sur les stratégies de communication des groupes djihadistes. Elle a expliqué que l'action terroriste est aussi concentrée sur le lien langagier car ces groupes cherchent à convaincre et intimider. L'emploi des techniques de persuasion et l'importance du langage sont reconnus par les groupes islamistes. En effet, en 2006, l'État islamique a déclaré que les frères opérateurs médiatiques sont chargés de protéger la Umma et même que le danger médiatique est supérieur au danger militaire. M. Robin a ensuite explicité les 4 points du succès de la propagande. Premièrement, une bonne propagande doit être vue. Elle doit être produite, diffusée et atteindre son public à travers différents supports comme la création application, les manuels scolaires ou encore les réseaux sociaux. Certains groupes de cellules djihadistes ont arrêté leurs activités à la suite d'une perte de visibilité. Deuxièmement, une bonne propagande doit aussi être comprise. Ce dont on se souvient c'est le contenu de destruction. Chez Al-Qaïda la stratégie est de « frapper fort » alors que pour l'EI s'est de « frapper souvent et le plus de monde possible » sur les lieux symboles et aléatoires. Troisièmement, le but de la propagande est d'induire un changement. La propagande doit pouvoir guider les actions. Robin a mis l'accent sur le discours de construction donc fait partie le récit juridique et sa légitimité, le récit national d'un état qui fonctionne, le récit historique du passé glorieux du prophète et le récit religieux protecteur de l'Islam. Finalement, M. Robin a évoqué le discours de destruction créative dans lequel la propagande efficace est celle qui motive la violence politique. Finalement, elle a développé la notion de vengeance qui a pour but de donner direction à la propagande.

Shahbanou Tadjbakhsh, professeure associée à l'École des affaires internationales de Sciences Po (PSIA), a exposé les nouvelles modalités du financement du terrorisme. Elle a tout de suite rappelé que les anciennes méthodes sont toujours celles qui sont le plus utilisées et que la majorité des financements se font de manière licite avec des méthodes bancaires classiques tels que le transfert de fonds ou les cartes de crédit prépayées. Les méthodes licites sont les donations, les parrainages par les États, les ONG et les entreprises commerciales. Les anciennes méthodes comprennent notamment le trafic de drogue, les enlèvements, les entreprises criminelles, le blanchiment d'argent. Ces méthodes mettent les terroristes en concurrence avec d'autres groupes criminels. Les nouveaux moyens employés en matière de déplacement de fonds sont l'utilisation des réseaux sociaux pour les dons, les services d'hébergement ou encore la monnaie virtuelle. Elle a ajouté que la France est le seul pays à avoir pu réglementer et juger un terroriste utilisant la cryptomonnaie. Chaque organisation terroriste a notamment ses moyens de financement qui lui sont propres. Par exemple, l'attentat contre Charlie Hebdo a coûté aux terroristes 6 000 dollars obtenus avec des transferts d'espèces et la vente d'une voiture. S. Tadjbakhsh a conclu en ajoutant que nous avons besoin d'une meilleure réglementation et d'une meilleure technologie.

Pour clore cette première table ronde, Alexandre Rodde, chercheur sur les questions de terrorisme et de tueries de masse, a parlé des utilisations des nouvelles technologies par les mouvements terroristes. L'objectif énoncé au début de son intervention était de comprendre les facteurs d'utilisation et de dissémination de nouvelles technologies. Monsieur Rodde a commencé par expliquer que le fait qu'une technologie existe ne suffit pas à la diffusion et à son utilisation par les terroristes. Des facteurs comme l'accessibilité, le prix, la facilité d'acquisition et d'utilisation ainsi que les avantages techniques sont à prendre en compte. Il a mis en avant l'impression d'armes en 3D en citant notamment les Liberator armes pistolets qui deviennent de moins en moins chers à être produit. Il a également mentionné les diffusions d'attaques en direct qui ont pour but d'accroître la capacité de propagande ainsi que l'utilisation des drones. A. Rodde a conclu en parlant de l'internationalisation de la menace et de la nécessité d'anticipation technologique et tactique face à cette menace en évolution constante.

La table ronde s'en est suivie d'une série de questions par les participants aux intervenants. Premièrement, des clarifications sur l'étude du Fondapol concernant le recensement des actes terroristes par leur revendication par le groupe ou par le pays ont été demandées. V. Delage a répondu que les cas d'attentats douteux étaient éliminés dans l'étude qui est une estimation. Une autre question concernant l'existence d'une stratégie de communication spécifique à un public occidental et à un public musulman a été tournée vers M. Robin qui a expliqué qu'il y a une différenciation dans l'accent mis sur certains événements selon les zones géographiques et que les faiblesses des groupes sont des sujets tabous. Des détails ont été apportés sur la classification des différentes sensibilités islamistes par un des participants. Par la suite, une remarque concernant le rôle de la propagande russe au Sabel pour le travail de la propagande djihadiste a été énoncée. Une autre question sur la catégorisation du Hezbollah comme attentat islamiste dans l'étude a été posée. Les intervenants du Fondapol ont expliqué que ce choix était basé sur les diverses sources de la base de données ainsi que sur la littérature académique.

Enfin, l'échange s'est terminé en évoquant la qualité de la propagande grâce aux recrutements de vidéastes dans les rangs des djihadistes et les financements.

Table ronde 2 : Nouvelles formes de la menace djihadiste

La table ronde suivante a porté sur les nouvelles formes de la menace djihadiste et a accueilli 4 intervenants : Denis Bauchard, Myriam Benraad, Nicolas Normand et Claude Biao.

Dans un premier temps, Denis Bauchard, ancien ambassadeur, conseiller spécial pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient de l'Institut français des relations internationales (IFRI), a détaillé le contexte géographique du Moyen-Orient. Le contexte socio-économique de ces pays mais également le bilan humain tragique depuis une trentaine d'années a été mis en avant. En effet, D. Bauchard a parlé des guerres et désastres humanitaires ayant frappé la région en mettant l'accent sur le cycle d'attentat répression en Israël-Palestine. Il conclut en mentionnant les thèmes clés se référant à la région qu'il a décrite comme sensible, anti-occidentale, avec une absence de démocratie et une présence de misère et de conditions humanitaires difficiles.

La deuxième intervenante Myriam Benraad, titulaire de la Chaire académique Relations internationales & Diplomatie à l'Université internationale Schiller, professeure associée en relations internationales te études de la paix à l'Institut libre d'étude des relations internationales (ILERI), nous a partagé ses connaissances sur la sociologie de la vengeance parmi les émirs irakiens du groupe État Islamiste en se focalisant notamment sur la période allant de 2006 à 2022. M. Benraad a expliqué que la vengeance est un facteur clé qui soude sur le plan sociologique ces émirs irakiens. Elle est revenue sur le contexte et le cadre de la guerre d'Irak pour comprendre l'environnement et l'héritage de la vengeance. Elle a développé ses propos sur ces cycles de représailles qui se poursuivent et indiqué le fait que la vengeance s'ancre dans la durée. Enfin, sa conclusion a mis en évidence la présence d'une transmission intergénérationnelle de la violence au sein de ces groupes.

Par la suite, Nicolas Normand, chercher indépendant, ministre plénipotentiaire honoraire et auteur du « Grand livre de l'Afrique », a introduit le sujet de la géopolitique du terrorisme en Afrique subsaharienne. Il a commencé ces propos par se questionner si le Sahel peut retrouver la paix. Cette zone en Afrique a été contaminée par le djihadisme en commençant par la Somalie mais également par les interventions étrangères qui ont échoué. Selon lui, c'est la conjonction d'un non-Etat dans un contexte tribal qui a déclenché le mouvement djihadiste. Le Sahel à partir de 2012 et surtout depuis 2015 avec comme élément déclencheur le débordement du conflit libyen a donc été profondément impacté. La désintégration des États plus ou moins faillis, l'absence de développement, le facteur démographique important, la répression militaire sont des facteurs cités comme contribuant à la prise d'importance du djihadisme dans la région.

N. Normand a également mentionné la radicalisation des jeunes grandissant dans cet environnement. Le Sahel est le principal centre du djihadisme dans le monde avec 48% des attentats terroristes en Afrique subsaharienne. N. Norman a précisé que c'est un phénomène récent car c'était précédemment l'Afghanistan qui avait cette place. Le nombre de décès se dédouble chaque année avec une dégradation très forte d'années en année. Il a insisté sur le fait que le facteur démographique était très important car les structures éducatives ne peuvent pas suivre le flux de population qui est pris dans un piège démographique empêchant le développement économique et menant au surpâturage. Le facteur étatique est également important car l'État est absent et les régions ne sont pas contrôlées. Enfin, le facteur culturel est important car il fait ressortir les traumatismes de l'histoire de l'esclavage et de la colonisation créant un sentiment anti-occidental. L'intervenant a conclu en disant que si l'explosion du djihadisme au Sahel est liée à trois facteurs : la démographie, l'absence de réponse non-militaire avec l'Occident qui n'a rien à proposer face à des djihadistes ont un programme et enfin la culture.

Finalement, Claude Biao, analyste senior Politique et Conflits, Stake Experts, s'est exprimé sur l'État et le terrorisme en Afrique, présentant le terrorisme comme un ultime défi de maturité. Il a commencé par préciser que le djihadisme n'a pas uniquement le terrorisme comme outil d'action et que le terrorisme est un outil mis au service d'une cause qui est ici le djihadisme. Cette distinction permet de s'intéresser aux autres types d'outils au service de leur cause tels que la criminalité ou la désinformation. Ces outils sont un héritage laissé par les autres formes de violences armées organisées. C. Biao a explicité les dynamiques d'apprentissage sur deux niveaux : le niveau vertical car les dynamiques sont formées au fil des allégeances et le niveau horizontal dû au partage de connaissances entre différents groupes. Il a conclu en formulant que les États doivent inclure un aspect d'appartenance à un projet d'Etat pour lutter contre le djihadisme et doivent montrer que c'est un projet commun et non quelque chose d'imposé.

Cette deuxième table ronde a également été suivie d'une série d'échanges. Les questions ont concerné les enjeux sécuritaires, la question des revenants et l'utilisation de la mémoire du djihad du Moyen-Orient sur l'Afrique. Le médiateur a par la suite donné la parole aux différents intervenants pour qu'ils puissent s'exprimer sur les questions. D. Bauchard a relevé 4 foyers préoccupants : l'ensemble de la Syrie du nord et de l'Iraq comptant 12 000 combattants, la région d'Idleb en Syrie, le sud du Yémen et la Tunisie. Concernant la question sur les revenants, Myriam Benraad a répondu qu'il existe plusieurs cas de figure avec des parcours contrastés et qu'il est difficile de donner une réponse collective. Nicolas Normand, sur la réutilisation de la mémoire d'anciens jihadistes a indiqué que le djihadisme actuel n'est pas le même que celui de l'époque. Dans la suite des échanges, un des participants a relevé la situation particulière des Émirats en mentionnant son ambition du soft power, ses prévisions de l'après pétrole, ses fonds souverains financiers et paradis fiscaux très recherchés. Le dernier sujet de discussion a porté sur le silence radio et parlementaire au sujet du Sahel actuellement en France et sur comment il est possible de consolider les États africains tels qu'ils sont aujourd'hui.

N. Normand a répondu en expliquant qu'il aurait fallu renforcer les structures de l'État qui n'était pas l'objectif premier. Il a ajouté que l'aide publique au développement n'était pas suffisante pour l'éducation et qu'en termes de communication la France a fait le contraire de ce qu'il fallait faire en ayant un discours "paternaliste" qui n'est plus supporté. Selon lui, la France étant au devant de la scène avec des erreurs répétées a contribué à la formation du sentiment de rejet anti-français. C. Biao a ajouté que l'État présent sur ces territoires est mal perçu par la population qui ne les voit pas comme un allié.

Ces deux tables rondes ont été suivies par l'intervention de l'invité Monsieur Jean-Louis Bruguière, ancien juge spécialisé dans la lutte antiterroriste durant une demi-heure.

Guest speaker : Jean-Louis Bruguière, ancien juge spécialisé dans la lutte antiterroriste

Monsieur Bruguière a introduit ses propos en disant que plus de 600 terroristes ont été jugés devant les juridictions françaises. Il a parlé de ses missions opérationnelles en Afrique de l'Ouest et de la vision verticale occidentale de la France qui ne prend pas en compte la culture de ces régions. Après avoir insisté sur le fait que les organisations islamistes sont déconnectées des États et sont des acteurs autonomes, Monsieur Bruguière a mentionné l'importance majeure du financement qui est la problématique majeure en Afrique de l'Ouest des groupes terroristes actuellement. Au Togo, au Bénin et au Ghana, le recrutement ne se fait pas sur un mode idéologique mais au niveau local sur la base des connaissances. Cela explique l'insuffisance de la réponse répressive et militaire. L'importance du langage et du dialecte est mise en avant comme facteur de regroupement. De plus, le conflit ukrainien n'a pas d'effet direct sur les groupes terroristes alors que la Covid a été utilisée comme instrument de propagande par Al-Qaïda déclarant que le Covid est un bon de Dieu pour abattre les imposteurs et qu'il faut profiter de la situation. Néanmoins, Monsieur Bruguière a relevé l'influence de l'invasion de l'Ukraine sur les recrutements car les populations dû fait de la peur induit par le groupe Wagner cherchent protection en rejoignant les groupes djihadistes. Aujourd'hui, les groupes djihadistes ont pour projet stratégique de rejoindre la mer ce qui est une source d'inquiétude croissante. Leur effet de déstabilisation s'est propagé au Mozambique, au Kenya, en RDC, en Somalie et commence à descendre vers l'Afrique du Sud. Il a ajouté que l'Afrique ne se sent pas comprise et entendue par la France. L'échange qui a suivi cette présentation portait sur la manière pour sortir de la situation provoquée par l'accumulation d'erreurs et le potentiel bon positionnement français.

Table ronde 3 : Les Nations Unies et la lutte contre le terrorisme

Après une pause déjeuner, la table ronde numéro trois portant sur les Nations Unies et la lutte contre le terrorisme a débuté avec pour modérateur Serge Sur de l'Académie des sciences morales et politiques et professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas. Monsieur Sur a commencé par introduire le sujet en expliquant qu'au début le Conseil de sécurité a mis de côté le terrorisme car c'était un combat de la lutte anti coloniale puis que l'apparition du terrorisme palestinien a encore augmenté la réticence des Nations unies.

Ce sont les attentats en Libye qui ont été à l'origine d'un début de réaction de la part des Nations Unies. Le Conseil de sécurité a demandé à la Libye de remettre quatre de ses ressortissants aux britanniques. L'adoption de la résolution 1368 a marqué le passage d'une vision judiciaire à une vision militaire. Le principe de légitime défense et l'obligation de poursuivre en justice les responsables de ces "épouvantables attentats" ont été formulés. Les attentats du 11 septembre ont permis une prise de conscience des diplomates du Conseil de sécurité. Un ensemble de mesures obligatoires pour tous les États ont été présentés et une période d'adaptation ainsi qu'une aide a été proposée pour les États n'ayant pas les outils nécessaires. Plus tard, la résolution 1540 du 28 avril 2004 a porté sur la prévention et la répression d'armes au profit d'acteurs non étatiques.

Ensuite, Jean-Paul Laborde, ambassadeur itinérant contre le terrorisme, la criminalité organisée et la cybercriminalité de l'APM (Assemblée parlementaire de la Méditerranée), conseiller spécial de l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée, ancien directeur exécutif du contre-terrorisme au Conseil de sécurité, a abordé le thème du Conseil de sécurité et du terrorisme. Il a commencé par mentionner la création de la direction exécutive du contre terrorisme avec la résolution 1540. Il a expliqué que le terrorisme a été défini dans les conventions de l'Assemblée Générale puis repris par le Conseil de sécurité avec les premiers évènements en Afghanistan. Il a également parlé du tribunal sur le terrorisme, de l'évolution de la jurisprudence et de la résolution 1373 prise sous le chapitre 7 de la charte. Actuellement, le comité contre le terrorisme continue à travailler en se concentrant sur l'évaluation des capacités des États et en intégrant le volet droit de l'Homme et droit international humanitaire qui étaient absents dans le 1373. J-P. Laborde s'est également concentré sur la France en relevant le fait que la France a été très active au niveau du comité. De plus, la France met l'accent sur la judiciarisation des événements terroristes en restant persuadée que le terrorisme doit pouvoir être jugé. Il a ajouté que la responsabilité des États ne peut pas être pénale mais qu'elle peut être internationale et que c'est sur cette base que l'on peut obtenir un résultat.

Le thème des enjeux du respect et de la protection des droits humains dans la réponse des Nations Unies à la lutte contre le terrorisme a été exposé par Antoine Modelin, directeur du plaidoyer international, Fédération internationale pour les droits humains (FIDH). Il a commencé par introduire la question du développement d'instruments contre le terrorisme par les États en deux catégories : les appareils préventifs et répressifs. Le Conseil de sécurité a développé un arsenal répressif toujours utilisé et développé par la prise des sanctions individuelles. Cet arsenal mis en place a permis que les pays puissent mettre à jour leur législation et prendre des mesures contre l'action terroriste.

Le débat dans la salle a porté dans un premier temps sur la distinction entre droits humains (objet de droits) et droits de l'Homme (sujet de droit). Puis, une remarque a explicité le fait que la charte des Nations unies ne prévoit pas de sanctions dans le sens pénal et disciplinaire qui découle dans la langue française mais fait plutôt référence à des mesures d'ordre administratif tournés vers l'avenir. Le débat s'est clôturé avec des questions portant sur les entreprises d'armes, le terrorisme du futur et le cyber terrorisme.

Table ronde 4 : Union Européenne, France, États-Unis

La dernière table ronde portait sur l'Union Européenne, la France et les Etats-Unis et a été introduite par le modérateur Stéphane Gompertz, ancien ambassadeur et ancien directeur Afrique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

La première intervenante, Christiane Höhn, conseillère principale du Coordinateur pour le contre-terrorisme, Conseil de l'Union européenne, s'est concentrée sur le cas de l'Union européenne en structurant ces propos autour des acquis et défis dans la lutte contre le terrorisme. Avec l'attentat contre Charlie Hebdo en 2015, le terrorisme est devenu une menace importante au sein de l'Union Européenne. Depuis, un travail sur la sécurité au niveau des frontières extérieures, du renforcement des législations sur armes et du financement des crimes et de la radicalisation sur la toile a été mené par l'EU. Des partenariats au Sahel, dans les Balkans mais également avec les Etats-Unis et l'ONU ont été mis en place. Des efforts ont été conduits pour tenter de combler les failles mais il reste encore des défis à relever. Le premier défi concerne les camps dans le nord-est de la Syrie qui sont des bombes à retardement de radicalisation surtout pour les enfants qui naissent là-bas. Le deuxième défi est au sujet de la promotion de l'idéologie extrémiste dans l'Union européenne. Le dialogue avec les pays du Golf donc l'Arabe Saoudite sur les textes islamistes extrémistes promus mais qui ne sont pas en phase avec les droits fondamentaux dans l'Union Européenne constituent le troisième défi. Enfin, l'accès aux données et la nécessité de trouver le bon équilibre entre la sécurité et la protection de la vie privée est le dernier point. C. Höhn a conclu en soulignant que la lutte contre le terrorisme est le fil rouge de l'intégration européenne et que des défis subsistent.

Guillaume Farde, professeur affilié à Sciences Po, chercheur associé au Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof), a ensuite présenté le cas particulier de la France. Ses paroles ont débuté avec la mise en perspective d'un paradoxe. Depuis le 23 avril 2021, il n'y a pas eu de morts du djihadisme sur la voie publique et pourtant la menace reste élevée et durable. Son exposé s'est structuré en quatre temps : l'historique, l'état des lieux, les défis et les perspectives de solution. Il a tout d'abord rappelé que sous la Cinquième République le terrorisme n'a pas été limité au djihadisme en mentionnant différents évènements allant de la prise d'otage du vol Alger-Paris en 1994 à l'attentat de Port Royal le 3 décembre 1996. Face à cette menace, la France s'est préparée en réformant les services de renseignement en 2014 avec la création de la direction générale de la sécurité intérieure chargée d'évaluer la menace. La loi de 2015 sur le renseignement a précisé les techniques de renseignements et la politique de la lutte contre le terrorisme en France s'est inscrit dans la durée. En 2022 seulement, 8 attentats ont été déjoués. Néanmoins, malgré toutes ses mesures, la menace endogène subsiste. Il a également relevé la problématique des personnes détenues car lorsqu'elles sortent de détention, le suivi de ces personnes est limité par sa nature et sa durée ce qui en fait un défi sécuritaire et de société. En développant les solutions concernant les

problèmes qu'engendre le terrorisme, G. Farde a exposé qu'il faut rester attaché aux principes de l'État de droit et conserver les libertés individuelles de chacun. Il ne faut pas basculer dans la guerre du tous contre tous et avoir un État de désunion. Il a finalement terminé avec la question : sacrifier beaucoup de liberté pour un peu plus de sécurité est-ce une bonne idée ?

La France en Afrique, c'est le thème que Thierry Vircoulon, chercheur associé à l'Institut français des relations internationales (IFRI), a présenté lors de cette table ronde. Cela fait 10 ans que la France s'est engagée dans la guerre contre le terrorisme au Sahel mais le constat que l'on peut faire sur la situation est qu'elle est un échec. Les propos de T. Vircoulon se sont organisés en deux temps : pourquoi est-il question d'échec et quelles sont les implications. La situation est un échec flagrant et brutal car il est actuellement question de 5 millions de déplacés au Sahel et d'un désastre humanitaire qui n'a pas eu de précédent depuis les grandes sécheresses de 1964. Le théâtre de cette guerre s'est étendu au Mali, au Burkina et aux frontières nord des États côtiers. Les forces gouvernementales du Mali et Burkina Faso ont perdu le contrôle de leur territoire. Le conflit comprend beaucoup d'autres groupes armés et d'auto-défense et de milices communautaires qui ont proliféré avec des animosités historiques fortes qui ont impacté les sociétés. La situation s'est transformée en guerre civile dans ces pays. Les implications de cette situation ont été le rejet par l'opinion publique de la présence de l'armée française en Afrique. La France avait pris le rôle de nation cadre et son retrait en cours pose beaucoup de questions sur le plan stratégique pour la suite. Le retrait des autres forces européennes telles que la Minusma et l'Allemagne qui va se retirer en automne 2023 a aussi été mentionné. Le rôle que la France avait chez les Occidentaux de porte-parole de l'Afrique et de pays ayant l'expertise sur les questions africaines est remis en cause. La suite est particulièrement préoccupante ce qui laisse place à une grande période d'instabilité. 6000 écoles ont été fermées au Burkina pour des causes sécuritaires.

Après cette intervention, Monsieur Richard Narich, ancien ambassadeur, ancien chargé de cours à Sciences Po (Paris School of International Affairs), Secrétaire général de l'Association française pour les Nations unies, consultant spécialisé en géopolitique et risques globaux, a dit quelques mots sur la situation de la guerre contre le terrorisme aux Etats-Unis. Il a expliqué que la guerre contre le terrorisme n'a pas épuisé les Etats-Unis mais qu'elle a été dommageable du fait des coûts financiers et moraux, des atteintes aux droits de l'Homme, des coûts politiques et de la perte de soft power. Derrière l'idée de la guerre contre le terrorisme se trouve celle d'avancer un projet de transformation démocratique vers certains pays mais cela n'a pas fonctionné. A l'internationale des mouvements d'extrême droite terroriste se félicitent des succès des terroristes islamistes et notamment du 11 septembre 2001 salué comme allant dans le bon sens.

Après cette intervention, la parole a été donnée aux participants. Le modérateur a posé la première question portant sur la lutte contre le terrorisme dans le cadre des négociations d'adhésion à l'Union Européenne. C. Höhn a expliqué que les pays voulant adhérer doivent avoir toutes les législations et normes européennes dont celles contre le terrorisme.

Une coopération avec les Balkans est déjà en place avec des officiers de liaison. Des programmes de renforcement des capacités ont été établis avec la Turquie mais des progrès sont encore à faire au niveau de la protection de données. La divergence au sein de l'opinion publique française concernant la lutte conte le terrorisme a également été explicité par Monsieur Farde qui a expliqué que certains considèrent que les politiques de l'État portent atteinte aux libertés alors que d'autres estiment que l'État ne va pas assez loin. La difficulté est de ne pas céder aux peurs et d'expliquer à l'opinion publique que le risque zéro n'existe jamais et qu'il y aura encore un risque résiduel. "Est-il raisonnable de parler aux affreux ?" ; voici une question posée à Monsieur Vircoulon. Sa réponse a été de dire qu'il n'a jamais vraiment été question de négocier avec les terroristes pour un consensus sur le fond mais plutôt pour des questions d'échange de prisonniers par exemple. La coordination des mouvements des djihadistes a également été un sujet de discussion mais étant donné que les mouvements sont déjà prés divisés dans leur existence, une unification n'est pas envisageable selon les experts du panel. Une sorte de "grande Internationale islamiste" n'est pas le cas car les groupes restent très influencés par le contexte local.

La dernière intervention a été celle d'Olivier Caron, envoyé spécial pour la lutte contre le terrorisme international, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, sur la récupération par les États des enjeux terroristes de l'ONU. Au sein de la communauté internationale, il n'y a pas de définition agrée du terrorisme, ce qui se manifeste concrètement de diverses manières. Les asymétries d'intérêt dans le cas du conflit syrien par exemple montrent les difficultés de la coopération anti-terroriste. Cette asymétrie peut aboutir à des effets puissants et des blocages dommageables sur des sujets externes au terrorisme comme l'élargissement de l'OTAN à la Suède. Il en est de même avec les enjeux terroristes en Inde.

Compte-rendu rédigé par Léa Aleyna Fournier, étudiante en Master de Sécurité Internationale à Sciences Po, PSIA.

ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LES NATIONS UNIES

Contact

contact@afnu.fr
https://www.afnu.fr